Quarante-deuxième Année — N° 13 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES | MERCREDI 13 JANVIER 1897.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS . . 26 fr. . . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 28. — A BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 12 JANVIER 1896

L'ÉLECTION DE TOULOUSE

M. Constans a-t-il été élu sénateur au deuxième tour de scrutin, ou bien s'en est-il fallu d'une voix pour qu'il obtînt la majorité, et ne perdit pas son siège au palais du Luxembourg? Telle est la question qu'agitent en ce moment les journaux. Rappelons brièvement les faits :

Le second tour de scrutin donna les résultats suivants : suffrages exprimés, 982; majorité, 492. M. Constans, faute d'une voix, n'était donc pas élu puisqu'il n'obtenait que 491 voix.

Or, après la proclamation du scrutin, on constata qu'un bulletin blanc de la liste radicale, Abeille, Ournac, etc., portait au centre un trou un peu plus large qu'une pièce de cinquante centimes. Mis en réserve d'abord par le président de la section de vote, ce bulletin fut déclaré valable par le bureau central, présidé par le président du tribunal et composé de jurisconsultes éminents.

On ajouta donc une voix à chacun des candidats inscrits sur ce bulletin, et l'on fixa le nombre des votants et la majorité aux chiffres que nous donnons plus haut. Mais le lendemain, les membres du bureau central songèrent à consulter les précédents et ils trouvèrent deux arrêts du conseil d'Etat décidant que des bulletins, coupés dans un de leurs angles ou percés dans le milieu, devaient être considérés comme des bulletins portant des signes extérieurs suffisant pour violer le secret du vote et ne devant pas entrer, par conséquent, en ligne de compte dans le calcul de la majorité.

D'après cette décision, le bulletin percé aurait dû être annulé. Dans ce cas, la majorité absolue aurait été de 491 voix et Monsieur Constans aurait été élu. Lorsque ce premier fait aurait été établi par le Sénat, seul juge souverain en la matière, il lui appartiendra de rechercher la décision qu'il croira devoir prendre.

Dans son excellent traité de *Droit politique*, M. Pierre, auquel il faut toujours recourir en pareille matière, dit que « lorsque la Chambre reconnaît qu'il y a eu erreur dans le recensement des votes, que la majorité *était acquise au candidat non proclamé*, elle a le droit d'annuler la décision de la commission de recensement et *peut déclarer élu le candidat qui n'avait pas été proclamé*.

Il y a en ce sens de fort nombreux précédents, depuis l'élection de M. Harle le 5 août 1734 à celle de M. Le Myre de Vilers dans la dernière Chambre.

Quoi qu'il en soit, la première protestation adressée de Toulouse contre les résultats des élections sénatoriales de la Haute-Garonne est parvenue samedi à la questure du Sénat.

Cette protestation, signée d'un membre du conseil général, s'appuie sur deux points seulement :

1° Bulletin ayant au centre un trou assez large, et par conséquent nul, compté comme valable;

2° Bulletin portant les deux noms de M. Abeille et de M. Constans, celui-ci écrit à la main, attribué à M. Abeille et non à M. Constans.

Cette protestation demande que le troisième tour de scrutin soit annulé et que M. Constans, ayant obtenu la majorité au deuxième tour, soit déclaré élu.

Nous avons dit que M. Constans, de son côté, se proposait d'adresser au Sénat une protestation personnelle pour permettre, a-t-il dit, à la Chambre haute d'apprécier en toute connaissance de cause ce qui s'est passé le 3 janvier à Toulouse.

M. Constans, on le voit, ne se considère pas comme battu.

Reste à savoir ce que décidera la majorité du Sénat.

VEILLE DE RENTRÉE

A LA CHAMBRE

Paris, 11 janvier. — *Les couloirs ne présentaient aujourd'hui qu'une animation relative, et, comme pour caractériser cette veille de rentrée sans grand intérêt, la plupart des hommes politiques qui ont fait leur apparition dans le salon de la Paix s'entretenaient de tout, hormis de politique.*

Nous avons entendu cependant quelques modérés exprimer le regret de voir M. Poincaré refuser de poser sa candidature à la présidence de la Chambre contre celle de M. Brisson.

De ce côté *donc*, il ne semble pas qu'il doive y avoir surprise, et M. Brisson se verra sans doute renouveler ses hautes fonctions. Cependant il se pourrait qu'au dernier moment on présentât M. Charles Dupuy.

Par contre, en l'absence de la candidature Delcassé, on assure que les républicains de gouvernement sont résolus à porter contre M. Humbert pour la vice-présidence M. Maurice Lebon — lequel pourrait bien l'emporter.

La séance de mardi

C'est comme nous l'avons dit, M. le comte Lemercier qui présidera, comme doyen d'âge, les séances consacrées à l'élection du bureau *définitif, et qui prononcera demain* l'allocution d'ouverture d'usage.

On ne s'attend pas à une manifestation oratoire bien retentissante. M. le comte Lemercier a d'ailleurs déclaré que ses fonctions étaient de trop courte durée pour avoir *le droit de s'ériger en conseiller. Il se propose de célébrer*, a-t-il dit, la vitalité du régime actuel; il ne manquera pas de faire allusion à la récente visite du tsar, qu'il considère comme la consécration de la République.

Quant au point de vue parlementaire, il désire ménager *toutes les convictions*; cependant il n'hésitera pas à dénoncer le danger des théories socialistes et révolutionnaires, ce qui nous vaudra peut-être quelques protestations de l'extrême-gauche.

Le président d'âge aime à répéter que ce sont les projets des montagnards, qui l'ont jeté jadis dans les bras de l'Empire. Sans doute il conjurera ses collègues de ne pas créer, par leur impuissance, une situation grosse de César !

Après le discours de M. le comte de Lemerides, à côté duquel on verra siéger vraisemblablement au bureau le burnous blanc du député de Pontarlier, la Chambre procédera immédiatement à l'élection de son président.

Après ce scrutin, on passera sans doute à la nomination des quatre vice-présidents. Là se borneront vraisemblablement pour demain les travaux de la Chambre.

L'élection des huit secrétaires et des trois questeurs demandera peut-être deux autres séances.

Les sièges de vice-présidents

Les quatre vice-présidents sortants sont: MM. Poincaré, Paul Deschanel, Sarrien et Gustave Isambert.

Les trois premiers paraissent devoir être réélus. Seul, le siège de M. Isambert sera disputé.

Les secrétaires

Sur les huit postes de secrétaires, quatre sont vacants; celui de M. Bézine, élu sénateur, et ceux de MM. Dammarque, radical, Eruert Carnot et Laroze, républicains, qui se retirent, suivant l'usage, après deux années d'exercice; les quatre autres se représenteraient, ce sont MM. Codet, Mongeot, Etienne Dejean et Henri Cochin, ce dernier député de la droite.

Pour les sièges de MM. Laroze et Carnot, il y a un grand nombre de candidats, notamment MM. Marchegay, Drake, Modeste Leroy, Vacher-Decker, David Dutreix, Compayre, Abel, Alasseur, etc.

Les questeurs

Les trois questeurs sortants sont MM. le commandant Royer, Bizatelli et Guillemet. Les deux derniers, comme nous l'avons déjà dit, auront comme compétiteurs, MM. Herbet, Antoine Périer et plusieurs autres membres.

Les divers groupes

Les bureaux des groupes de l'extrême gauche et de la gauche radicale se sont réunis aujourd'hui pour se concerter en vue des élections de demain.

Ils ont décidé d'attendre pour régler leur attitude la réunion du groupe des *républicains de gouvernement* qui doit avoir lieu demain avant la séance. Ils se sont prononcés dès à présent pour la réélection de l'ancien bureau — sauf en ce qui concerne bien entendu les secrétaires non renouvelables.

Mais si d'aventure, *nous disait un radical*, on veut toucher à nos deux vice-présidents, Sarrien et Isambert, nous prendrons des dispositions en conséquence.

Ces deux bureaux feront cause commune. Quant aux socialistes, ils voteront sûrement pour les candidats les plus avancés.

L'ordre du jour de la Chambre

Le gouvernement acceptera la mise à l'ordre du jour de la Chambre, avant la suite du budget, d'abord du projet sur la Légion d'honneur, en second lieu du projet de loi sur le régime des sucres.

On croit que le gouvernement sera certainement acculé à demander un second douzième provisoire.

L'interpellation de M. Carnaud sur la nomination de M. Doumer

Paris, 11 janvier. — Nous avons vu M. Carnaud, député des Bouches-du-Rhône qui doit comme on sait interpeller *le gouvernement sur la nomination de M. Doumer.*

M. Carnaud nous a dit qu'il n'avait pas encore arrêté les termes précis de son interpellation et qu'il doit se concerter demain à ce sujet avec ses collègues du groupe socialiste.

D'ores et déjà pourtant il peut dire qu'il ne visera nullement la personnalité de l'ancien ministre des finances, mais qu'il s'en prendra seulement au gouvernement coupable, dit-il, d'une véritable tentative de corruption et d'outrage au suffrage universel.

M. Carnaud pense que son interpellation sera la première à laquelle le gouvernement répondra « ne serait-ce, ajoute-t-il, que pour s'expliquer sur les bruits qui courent avec persistance d'une prochaine dislocation ministérielle.

Le programme de M. Doumer

Paris, 11 janvier. — M. Doumer part en Indo-Chine, assurait-on aujourd'hui dans les couloirs de la Chambre, avec tout un programme de travaux publics.

On assurait également qu'une fois qu'il aurait pris possession de son gouvernement, le successeur de M. Rousseau ferait une visite toute de courtoisie au Japon et une visite *en Chine. Cette dernière se rattacherait à la* question des chemins de fer de pénétration.

Dans les adjudications publiques

Paris, 11 janvier. — Dès les premiers jours de la rentrée, M. Lavy, au nom de la commission du travail, déposera une proposition de loi tendant à imposer à l'Etat, aux départements et aux communes l'obligation de forcer les adjudicataires de travaux publics à accorder un jour de repos par semaine aux ouvriers, à n'employer qu'une dizaine d'ouvriers étrangers, à ne pas accepter le marchandage.

La préparation prévoit l'application aux contrevenants de pénalités sévères, amendes et prison en cas de récidive. Le produit des amendes serait versé à la caisse des malades du travail.

Enfin, les départements et les communes seraient autorisés à introduire dans les cahiers des charges la journée de huit heures et le *minimum* de salaire.

Le gouvernement général de l'Algérie

Paris, 11 janvier. — Le bruit a couru aujourd'hui dans les couloirs que le gouvernement songerait de nouveau à confier à M. Jonnart le gouvernement général de l'Algérie.

M. Cambon, ajoutait on, recevrait comme compensation l'ambassade de Londres.

La régionalisation des conseils de préfecture

Paris, 11 janvier. — Demain sera distribué aux députés et à la presse, le projet de M. Barthou sur la régionalisation des conseils de préfecture. On sait que le ministre entend réduire à 18 ces conseils qui sont aujourd'hui au nombre de 86.

Les crimes contre l'enfance

Paris, 11 janvier. — M. Henry Cochin, député du Nord, déposera, demain, sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi tendant à aggraver la pénalité pour les crimes commis contre l'enfance.

AU LUXEMBOURG

Paris, 11 janvier. — L'animation est assez grande dans les couloirs; un certain nombre de sénateurs nouveaux, tout heureux de leur triomphe, à peine débarqués à Paris, sont venus reconnaître leurs places; quelques anciens élégiaques se promènent dans les couloirs.

L'occasion était bonne de recueillir leurs impressions sur les dernières élections : naturellement les radicaux exultent; bavards et bruyants, ils nous déclarent que les républicains modérés ont bien tort de vouloir sophistiquer (*sic*) les derniers résultats électoraux ; ils seront pleinement éclairés, nous dit l'un d'eux, en voyant le nombre imposant de membres que comprendra désormais la gauche démocratique.

Les républicains modérés sont plus réservés, mais nous devons dire que, ne suivant pas, en cela, les organes ministériels, ils ne nient pas le succès obtenu par les radicaux ; c'est une marche vers le radicalisme bien caractérisée, nous dit un membre de la Gauche républicaine ; nous ne saurions le nier et je trouve bien imprudents ceux qui ne veulent pas s'en émouvoir, il est bien certain que nos adversaires ne sont pas la majorité au Sénat, mais ces élections créent une situation nouvelle, nous aurons désormais, devant nous, un groupe compact d'adversaires déterminés, contre lesquels nous aurons à lutter, pour éclairer le pays ; je vous dis qu'il y a quelque chose de changé au Sénat.

Quant aux sénateurs de droite ils nous signalent surtout *les actes inouis de pression dont ils ont été l'objet*; toutes les forces administratives ont été mobilisées contre eux ; on a pu s'en rendre compte, du reste, par les odieux procédés employés dans la Mayenne, pour amener l'échec de MM. Lebreton et Butreil et que nous avons rapportés.

Les protestations

Jusqu'ici, la présidence du Sénat n'a été saisie que des protestations de M. Constans et de ses amis contre l'élection de Toulouse, et de celle des amis de M. Thuret, républicain modéré sortant, battu dans le Jura, contre l'élection de M. Bourgeois, député radical.

On sait que M. Thurel se plaint, qu'à son insu, ce qui pouvait tromper les électeurs, MM. Lelièvre et le général Grévy aient, sur leur liste, substitué, à son nom, au troisième tour, celui de M. Labordère.

En ce qui concerne l'élection de Toulouse, il paraît que les amis de M. Constans se sont empressés d'annoncer que le Sénat proclamerait élu l'ancien ministre de *l'intérieur; on nous assure que c'est vendre un peu tôt* la peau de l'ours et que cela n'ira pas sans quelque tirage.

La séance de mardi

La séance de demain, à défaut de M. Pajot, doyen d'âge, qui s'est fait excuser, sera présidée par M. Wallon, assisté des six plus jeunes membres comme secrétaires.

Après l'allocution d'usage, le père de la Constitution prononcera les éloges funèbres de MM. Thèry et Cordier, sénateurs inamovibles, décédés depuis la séparation de l'assemblée.

C'est M. Wallon qui a présidé également, l'année dernière, la première séance de janvier, et a fait à ce propos une allusion à la Constitution; il aura, cette année, matière à nous entretenir encore, s'il veut commenter les élections et le projet dont le Sénat est saisi, tendant à la réforme électorale de la Chambre-Haute.

L'ordre du jour porte : tirage au sort des bureaux. et *fixation de l'ordre du jour de la prochaine séance.*

Le Sénat fixerait-il à la prochaine séance l'élection du bureau définitif ? Cela ne ferait aucune doute, si le Sénat n'avait pas subi de renouvellement, mais un renouvellement ayant eu lieu, la jurisprudence est tout autre.

Il faut *remarquer*, du reste, que cette jurisprudence n'est pas contraire, alors qu'en 1891, le Sénat a procédé, le surlendemain de la rentrée, à l'élection du président, en 1894; au contraire le bureau d'âge est resté en fonctions jusqu'à la vérification des pouvoirs des nouveaux élus.

Le Sénat étant toujours maître de son ordre du jour, c'est lui qui décidera, demain, mais on croit généralement qu'il suivra la procédure de 1894, et ne fixera l'élection du bureau qu'après la validation des élections non contestées.

La gauche démocratique

La gauche démocratique se prépare à publier un manifeste dans lequel les radicaux feront ressortir les succès obtenus, par eux, aux élections et exposeront le programme qu'ils comptent suivre.

Pour la présidence du groupe, en outre de la candidature de M. Maxime Lecomte, on parle de MM. Peytral et Ranc.

M. ROUVIER

deviendrait Président du Conseil d'administration du Crédit Lyonnais

Paris, 11 janvier. — Un journal annonçait ce matin que, malgré les démentis qui avaient été donnés, la succession de M. Henri Germain, président du Conseil d'administration du Crédit Lyonnais, allait échoir à M. Rouvier.

Un rédacteur du *Jour* s'est rendu au Crédit Lyonnais, où il a été reçu par un des chefs du service du directeur général, qui lui a dit textuellement :

— En effet, il est question, depuis quelque temps, de la nomination à la présidence du conseil d'administration du Crédit lyonnais, de M. Rouvier. Mais je ne crois pas que, aujourd'hui encore, il y eut quelque chose de décidé définitivement. M. Rouvier est un financier de premier ordre et les membres du conseil d'administration le verraient avec plaisir à leur tête.

— Alors l'information est exacte ?

— Je ne dis rien de cela; mais elle peut le devenir.

Chez M. Rouvier, on ne sait, ou l'on a l'ordre de ne rien savoir.

Son secrétaire a répondu qu'il a bien été question de cette *nomination, qu'il croit que des propositions en ce* sens ont été faites à M. Rouvier, mais qu'il ne sait pas comment elles ont été accueillies. Je crois, a-t-il dit, que ce sont des ballons d'essai envoyés par des journaux. Dans quel but ? Je n'en sais rien.

En résumé, on ne veut pas s'avancer, pas plus au Crédit Lyonnais que chez M. Rouvier. Ce qu'il y a de certain, ajoute le rédacteur du *Jour*, c'est qu'il y a actuellement des pourparlers et que des propositions ont été faites.

Paris, 11 janvier. — M. Rouvier a déclaré à un de nos confrères, que le répétait dans les couloirs de la Chambre qu'il n'y avait rien de fondé dans le bruit qui courait de sa prochaine nomination à la direction du Crédit lyonnais. M. Rouvier aurait ajouté qu'il entendait ne pas renoncer de sitôt à la vie politique.

AU CONSEIL SUPÉRIEUR

de l'instruction publique

ÉLOGE FUNÈBRE DU FRÈRE JOSEPH

Paris, 11 janvier. — Le conseil supérieur de l'instruction publique s'est réuni ce matin au ministère.

M. Rambaud, ministre de l'instruction publique, en ouvrant la séance, s'est fait l'interprète des regrets que laisse la mort du Frère Joseph, supérieur général des Frères de la Doctrine chrétienne :

« Je crois répondre au sentiment du conseil supérieur, a dit *le ministre, en exprimant la perte qu'il vient de faire en la* personne de l'un de ses membres les plus éminents et qui lui appartenait depuis sa fondation.

« C'est en 1869 que le Frère Joseph fut nommé membre du conseil par un décret présenté à la signature du président Grévy par M. Jules Ferry.

« Depuis seize années que le Frère Joseph prenait part à nos travaux, nous n'avons cessé d'apprécier sa haute compétence dans les choses d'éducation, la sagesse et la modération de ses idées, son sentiment élevé et impartial de la justice, la droiture et l'aménité de son caractère. » (Longue salve d'applaudissements.)

Le ministre dit ensuite que la proposition tendant à accorder au conseil le droit d'émettre des vœux n'a pu être adoptée. Désormais, les propositions qui, jusqu'ici, n'avaient pu être présentées qu'au cours des sessions pourront *l'être dans leur intervalle, sauf pendant le der*nier mois qui précède l'ouverture d'une session. Leurs auteurs pourront être entendus par la section permanente, sans assister ensuite à la délibération,

Le conseil sera saisi par le ministre lui-même, tantôt sous forme de projet de règlement lorsque le ministre aura fait siennes les propositions des membres du conseil, tantôt sous forme d'avis à donner après discussion en assemblée générale, lorsque le ministre ne les aura ni adoptées ni écartées.

La procédure nouvelle va être appliquée dès la présente session.

Parmi les projets à l'étude, signalons les projets d'arrêté portant adjonction de notions sur les dangers de l'alcoolisme aux programmes de morale et d'hygiène dans tous les établissements d'instruction secondaire et primaire.

L'ÉLECTION DE BREST

La candidature de M l'abbé Gayraud

Paris, 11 janvier. — Après s'être retiré devant la personnalité du P. Charmetant, directeur général de l'Œuvre d'Orient, dont la candidature, nous l'avons dit, n'a pas été agréée par la réunion de Lannilis, M. l'abbé Gayraud se présente de nouveau aux suffrages des électeurs de la 3e circonscription de Brest, « de nouvelles instances, dit-il, lui ayant été faites. »

Il l'annonce par une lettre adressée au P. Charmetant et que l'*Univers* publie ce soir :

« Dois-je me rendre à ces instances ? Je vous en fais juge, mon Très Révérend Père.

» Je me suis, de tout cœur et *presque en hâte, retiré* devant vous, afin que l'union des catholiques se fît sur votre nom pour la grande cause que vous représentez.

» Il arrive qu'en face du candidat royaliste, *lequel n'a pas* compris, ce semble, la haute portée de votre candidature, les électeurs catholiques s'unissent pour soutenir la cause dont on veut bien dire que je suis l'un des serviteurs, celle des directions politiques et sociales de Léon XIII. »

Ainsi consulté, le P. Charmetant répond par une lettre que publie également l'*Univers* ligne doute pas que l'abbé Gayraud ne soit le candidat « ecclésiastique » définitivement désigné dans la nouvelle réunion qui sera tenue mardi; en ce qui le concerne, il n'a pas, dit-il, à se retirer, puisqu'il n'était plus candidat.

« Exempt, ajoute-t-il, de toute ambition personnelle, si j'ai laissé mettre mon nom en avant, c'est parce qu'on m'assurait qu'il ferait plus facilement l'union nécessaire entre les catholiques pour conserver au clergé de France, selon le vœu nettement exprimé par le duc d'Orléans lui-même, cette belle circonscription bretonne.

» Cette union si désirable, la presse catholique tout entière l'a faite sur mon nom dès qu'il a été prononcé. Mais puisque c'est vous, Mon Révérend Père, qui êtes appelé à désigner comme candidat ecclésiastique, je suis heureux de rentrer dans le rang et je fais des vœux pour votre succès, avec l'espoir que chacun comprendra les devoirs que lui impose, en cette grave circonstance, la discipline qui doit régner entre les catholiques. »

Une nouvelle candidature

On lit dans la *Vérité* d'aujourd'hui lundi, à propos de l'élection de Brest :

« A la dernière heure, nous apprenons que, voulant profiter de la division qui sera certainement produite par la candidature de M. Gayraud, M. Loisel, opportuniste, va poser sa candidature. »

DIVERSION RADICALE

Sous ce titre, la *République française* publie l'article que voici :

« La *Lanterne*, qui ne peut se consoler du remplacement de M. Vel-Durand à la préfecture du Nord, répondait, contre M. le président du conseil, des allégations qu'elle a prises dans un prétendu résumé de l'*Eclair*, et un autre organe parisien, l'*Intransigeant*, feint de s'étonner que la *République française* n'ait pas, toute de suite, répondu à ces malveillantes billevesées.

» Il est bien vrai que, n'ayant pas mission de défendre M. le président du conseil, — et ne croyant pas, d'ailleurs, qu'il ait le moindre besoin d'être défendu contre des imputations qui ne sauraient l'atteindre, — nous n'avions pas jugé à propos d'obéir aux sommations de la *Lanterne*. Cependant, puisque l'*Intransigeant*, et puisque l'*Radical* viennent à la rescousse, nous voulons bien, suivant le mot de l'un d'eux, « tirer l'affaire au clair, » et calmer les inquiétudes de nos confrères radicaux socialistes.

» Que viennent-ils de « révéler » aux populations attentives :

» Que les actionnaires de la *République française* comptent parmi eux un certain nombre de conservateurs de la région du Nord et que plusieurs de ceux-ci ont été nommés à divers grades dans la *Légion d'honneur*.

» On voit d'ici les développements et conclusions.

» Eh bien ! oui: nous ne faisons aucune difficulté d'avouer que notre journal a été fondé, sous sa nouvelle forme, par les plus grands industriels du Nord, mais de la France entière, qu'il a été créé spécialement pour défendre les grands intérêts de la production nationale, et que, cette origine et ce but l'indiquent d'eux-mêmes, les hommes qui se sont unis pour cette œuvre de défense et de salut sont venus de tous les points de l'horizon.

» Est-ce qu'il y a eu, à un moment quelconque, dans cette *entreprise patriotique*, l'ombre d'un mystère ? Est-ce que la société propriétaire de la *République Française* n'est pas une société anonyme dont, aux termes mêmes de la loi de 1867, l'acte de constitution et les statuts sont publics ? Est-ce que cet acte de constitution n'a pas été publié ? Est-ce qu'il n'a pas été, est-ce qu'il n'est pas loisible à tout le monde de prendre connaissance et des statuts, et de la liste des actionnaires, et même du nombre d'actions possédées par chacun de ceux-ci ?

» En vérité, les journaux radicaux socialistes n'ont pas eu grand'peine à découvrir ce qu'ils donnent à leurs naïfs lecteurs comme un horrible secret dont ils ne gardent bien d'ailleurs, quoique nous n'avons rien à leur apprendre sur ce point, c'est que l'immense majorité des actionnaires de la *République française* se compose de bons, et fermes, et indiscutables républicains, parmi lesquels, en passant, nous nous permettrons de citer tels de nos amis, MM. Julien Le Blanc et Faucheur, par exemple, que les Lillois seront sans doute légèrement surpris de voir classés, par la *Lanterne*, comme réactionnaires.

» La liste des créateurs de la *République française* — liste dans laquelle, autre rectification, ne figurent ni M. Ketele, ni M. Lagache — est, nous le répétons, à la disposition du public, et, d'ailleurs, est-ce qu'il se trouverait, parmi nos adversaires, un plaisantin assez cuirassé contre le ridicule pour contester à notre journal le caractère d'organe essentiellement républicain ?

» Nous ne pousserons pas, nous, l'indiscrétion jusqu'à demander aux journaux qui essaient de nous attaquer par de tels procédés comment ils ont composé leur capital et de qui ils le tiennent : peut-être, cependant, tout le monde ne pourrait-il pas répondre avec la même facilité que nous.

» Donc, voilà qui est net, mais les actionnaires décorés ?...

» C'est vrai, il y a les actionnaires décorés. Il est certain — nous chercherions en vain à le cacher aux masses — que beaucoup de ces hommes sont décorés... parce qu'ils représentent les plus importantes, les plus puissantes maisons de France — celles qui font vivre le plus grand nombre d'ouvriers — et que tous les gouvernements qui se sont succédé ont tenu à honneur de leur décerner des distinctions méritées. Peut-être est-ce aussi un peu — n'en déplaise à la *Lanterne* — parce qu'ils ont été proposés, en première ligne, par les différents jurys des expositions françaises et étrangères, où leurs produits ont vaillamment soutenu le glorieux renom de notre industrie.

» Pour être décorés, ils n'avaient donc nul besoin de la recommandation de M. Méline; mais, disons-le très haut, bien avant son entrée à la *République française*, de même que, depuis, celui-ci s'est toujours fait un devoir, comme député et surtout comme président de la grande *Association de l'Industrie et de l'Agriculture françaises*, de rendre justice à leurs services. Loin d'avoir à s'en cacher, il aurait, au contraire, le droit de s'en enorgueillir.

» Combien donc de satisfaction nos excellents confrères en constatant avec eux que M. Méline n'a jamais laissé échapper l'occasion, qu'il l'a même toujours saisie avec empressement, *avant comme après sa direction politique de la République française*, comme président de la grande *Association de l'Industrie et de l'Agriculture françaises*, de rendre justice à leurs services. Loin d'avoir à s'en cacher, il aurait, au contraire, le droit de s'en enorgueillir.

» Combien donc de satisfaction nos excellents confrères en constatant avec eux que M. Méline n'a jamais laissé échapper l'occasion, qu'il l'a même toujours saisie avec empressement, *avant comme après sa direction politique de la République française*, de rendre témoignage, auprès de tous les gouvernements, aux hommes qui font tout — le mot n'est pas trop fort — pour la prospérité du pays et pour le bien-être des ouvriers.

» Nous n'ajouterons rien : nous souhaitons seulement à ceux qui font à M. Méline une aussi ridicule querelle de placer toujours aussi bien que lui-même leurs recommandations.

» ROBERT CHARLIE. »

LE PROCÈS

des fraudes électorales de Nice

Nice, 11 janvier. — C'est aujourd'hui, devant le tribunal correctionnel, les débats en corruption électorale, intentée à MM. Sauvan, maire, Salvi et Iogart, conseillers municipaux, et à 56 électeurs partisans de la municipalité actuelle, ainsi qu'à M. Mossa Raoux et autres candidats de la liste Maloscena battue et 26 de leurs amis.

Le procès est divisé par suite en deux parties: les débats de la première partie comprendront les audiences des 11, 12, 13 et 14 janvier; ceux de la seconde partie iront du 18 au 23. Plus de quatre cents témoins seront entendus.

L'audience d'aujourd'hui a été ouverte à deux heures de l'après-midi.

Nice, 11 janvier. — L'audience est ouverte à deux heures devant une salle comble. Le tribunal est présidé par M. Machenin, M. Manuel Sauman, procureur de la République, occupe le siège du ministère public.

Le prétoire est garni par 56 prévenus. MM. Sauvar, maire de Nice, et Salvi, premier adjoint, sont défendus par Me Masson, du barreau d'Aix, et Me Lairolle, de Nice.

On fait l'appel des prévenus et des nombreux témoins. Un des prévenus ne répond pas.

— Il est retenu pour un service officiel, dit son défenseur.

— Quel service ? demande le procureur.

— Il est employé aux courses, (Hilarité.)

Le tribunal statuera demain sur la demande du procureur qui requiert défaut contre lui.

La plupart des témoins parlent patois et le président est parfois obligé de les *traduire*.

Il résulte des dépositions que les cartes rouges une fois épuisées, le pharmacien Milon distribua des carrés de papier revêtus du timbre de sa pharmacie. Ces carrés de papier remplaçaient les cartes rouges.

M. Milon dément le fait : « *Ces carrés de papier, dit-il, n'ont été remis qu'aux distributeurs de bulletins que j'ai payés ; je n'ai acheté aucun vote* ».

Le président annonce qu'un certain nombre de témoins ne seront entendus que demain. Alors, M. Chérissy, de Marseille, déclare qu'il est obligé de partir ce soir.

— Vous encourez l'amende si vous n'êtes pas là demain, riposte le président.

— Condamnez moi tout de suite, et je m'en vais, dit M. Chérissy, au milieu du bruit.

On amène le témoin à la barre. Là, il dit regretter la vivacité de ses paroles et proteste de son respect pour le Tribunal. Il se retire *admonesté par le président*.

L'audience est suspendue.

La salle est houleuse. On crie : quelques-uns allument leur cigarette.

A la reprise de l'audience, on a entendu plusieurs témoins à charge.

Un imprimeur de Lille a reçu la commande de deux mille cartes rouges qui furent remises avant le vote aux électeurs, qui, moyennant finances, acceptaient de voter pour la liste Sauvan. Son vote émis, l'électeur faisait signer sa carte rouge par un agent spécial, puis allait toucher le prix de son vote.

Les sommes ainsi distribuées variaient entre quatre et dix francs.

Nice, 11 janvier. — Un grand nombre de témoins, revenant sur la déposition à l'instruction, nient avoir reçu de l'argent de M. Milon, mais quelques uns persistent dans leur première déclaration, *c'est-à-dire un petit* nombre; la plupart reviennent sur les déclarations qu'ils ont faites et disent aujourd'hui que, s'ils ont reçu de l'argent, c'était pour distribuer des bulletins et des journaux.

Les contradictions d'un témoin Ferrero sont telles que le procureur de la République demande que ce témoin soit placé sous mandat de dépôt en vue de poursuites ultérieures pour faux témoignages. (Longue agitation).

Le tribunal décide qu'il statuera sur l'incident à la fin des débats.

Les témoins chargent le parti Rayberti ou le parti Sauvan *suivant qu'ils appartiennent à celui-ci ou à celui-là.*

Ainsi, le prévenu Belhomme accuse le prévenu Guigo d'être à la solde du député Rayberti. (Mouvement). L'at-

---

BOURSE DE PARIS DU 12 JANVIER

FONDS D'ETAT FRANÇAIS & ÉTRANGERS

Pr. clôt.		Ouvert	Clôtur.
102 22	3 0/0 comptant	102 25	102 30
102 25	3 0/0 terme	102 35	102 37
100 05	3 0/0 Amort. compt	100 70	100 85
.. ..	3 0/0 » terme	101 ..	100 90
105 95	3 1/2 comptant	105 90	105 95
106 05	3 1/2 terme	106 02	106 05
.. ..	Emprunt Tonkin	98 ..	.. ..
419 ..	Argentins	420 ..	.. ..
.. ..	Autriche	105 40	.. ..
69 80	Brésil	.. ..	.. ..
.. ..	Chine 4 0/0	101 50	105 85
.. ..	Egypte unifiée	105 75	.. ..
.. ..	Espagne exter. compt	64 ..	.. ..
62 15	— terme	62 12	61 80
.. ..	Italien 5 0/0 comptant	91 50	91 95
91 65	— terme	91 45	91 75
.. ..	Hongrois 4 0/0	.. ..	.. ..
25 ..	Portugais 3 0/0 compt	24 75	.. ..
»	» terme	.. ..	.. ..
21 20	Turc (série p) terme	21 ..	21 30
103 85	Russe 4 0/0 1890	.. ..	.. ..
93 15	— 3 0/0 1891	93 20	93 15
.. ..	— 4 0/0 1893	106 ..	106 25
.. ..	— 3 1/2 1894	101 40	.. ..

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER, DES VILLES ET DES CHEMINS DE FER (Cours au comptant)

Pr. cl.			Clôt. jr.	Pr. cl.		Clôt. jr
62 ..	CRÉDIT FONCIER	Bons 1887	.. ..	479 ..		Ardennes	480 ..
53 20		— 1888	53 50	477 ..		Est 3 0/0 anc.	476 50
508 ..		Commun. 1879	506 50	459 75		— nouv.	489 ..
505 25		— 1880	506 ..	485 ..		Nord 3 0/0 anc.	485 50
405 ..		— 1891	405 ..			Nord 2 1/2	.. ..
406 ..		— 1892	407 ..			— nouv.	480 ..
.. ..		Fonciers. 1877	.. ..	489 ..		Orléans 3 0/0 a.	484 ..
505 ..		— 1879	502 ..	483 75		— n.	484 ..
461 50		— 1883	463 50	451 ..		Orléans 2 1/2 0/0	450 ..
504 ..		— 1885	503 ..	479 50		Ouest 3 0/0 anc.	479 ..
102 50		— 5 1883	103 ..	481 25		— nouv.	481 50
459 ..		F. 60 fr. p. 1893	459 ..	462 50		Sud de France	.. ..
	VILLE DE PARIS	Obl. 1855-60 3 0/0		461 50		Econom. 3 0/0	462 50
576 ..		— 1865 4 0/0	576 50	104 50		Ville Lyon 1880	102 75
435 25		— 1869 3 0/0	436 50	414 ..		Marseille 1877	415 ..
420 ..		— 1874 3 0/0	419 ..	187 ..		Bordeaux 3 0/0	.. ..
581 75		— 1875 4 0/0	583 50	524 ..		— 1881	.. ..
.. ..		— 1876 4 0/0	582 50	.. ..		Montpellier 1896	.. ..
407 75		— 1886 3 0/0	409 ..	500 ..		Dette Tunis.	500 ..
108 ..		— 4 1/2	102 ..	.. ..		P.-L.-M. fus. a	.. ..
391 ..		— 1892 3 1/2	393 ..	.. ..		— fus. n.	.. ..
101 ..		— 4 1/2	.. ..				

Bourse commerciale de Paris du 12 janv. 1897

	Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Alcool			**Avoines**			**Farines**		
Cour	32 ..	31 75	Cour.	45 90	45 95	Cour.	47 75	47 80
Proch.	32 25	32 10	Proch	46 15	46 15	Proch	47 90	48 ..
M.-Av.	33 ..	33 ..	M.-Av.	46 45	46 ..	M.-Av	48 50	48 50
4 mai	33 75	33 75	4 mars	46 50	46 95	4 mars	49 30	49 40
Blés			4 mai	46 90	46 95	4 mai	49 30	49 40
Cour	22 40	22 60	**Lin**			Corbeil	51 ..	51 ..
Proch	22 65	22 90	Cour.	41 25	41 25	**Sucres**		
M.-Av.	23 40	23 90